

Code de vie 2018-2019 -- École Notre-Dame-de-Liesse

Aire de vie	Cour de récréation	Corridors-escaliers	Vestiaire	Cafétéria	Toilette	Gymnase	Vestiaire du gymnase	Classe	Autobus	Bibliothèque
Être pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde ma cour de récréation propre. • J'entretiens de bonnes relations avec les autres élèves. • Je parle correctement. • Je respecte l'environnement : arbres, matériel. • Je respecte les limites de la cour de récréation. • J'utilise le matériel de façon adéquate. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule en parlant à voix basse. • Je marche. • Pendant les heures de classe, je circule en gardant le silence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je parle avec mes amis à voix basse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je parle avec mes amis à voix basse. • Je reste à ma place lors du repas (jusqu'à 11h55). • Je fais ce que l'adulte me demande. • Je respecte l'adulte et les autres élèves dans mes gestes et mes paroles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais partir la chasse d'eau. • Je lave mes mains. • Je laisse mon environnement propre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin du matériel. • Je prends soin des autres en gestes et en paroles. • J'ai un bon esprit sportif. • J'écoute les consignes de l'adulte en silence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me change rapidement. • Je me change à voix basse. • Je me change dans le calme. • Je laisse les lumières ouvertes. • Je laisse les lieux propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je lève la main pour parler. • Je prends soin des autres en gestes et en paroles. • Je prends soin du matériel. • Je travaille en silence lorsque demandé. • J'écoute la personne lorsqu'elle parle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'assois à la place qui m'est assignée. • Je reste assis durant tout le trajet. • Je respecte les autres en gestes et en paroles. • Je parle à voix basse. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'enlève mes souliers avant d'entrer dans le coin détente. • Je chuchote.
Être solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque je mange ma collation, je jette mes déchets à la poubelle. • Si j'ai un conflit, je tente de le régler : 1- Me calmer 2- Se parler 3- Chercher des solutions 4- Trouver une solution commune. • Si le conflit continue, je vais chercher l'aide d'un surveillant sur la cour. • Je rapporte le matériel de jeu emprunté. • À la cloche, je me dépêche de me placer à la fin de la file indienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule dans l'escalier du côté droit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me dirige à mon crochet en entrant au vestiaire • Je me déshabille et m'habille à ma place. • Je range mes vêtements et je m'assois à ma place. • J'attends la consigne de l'adulte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je jette mes déchets à la poubelle, au compost ou au recyclage. • Je range le contenu de ma boîte à lunch lorsque j'ai terminé de manger et je nettoie ma place de dîner. • Au signal de l'adulte (vers 12 h), table par table, je descends au vestiaire avec ma boîte à lunch. • Je m'habille et me rends à l'extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je vais directement à la toilette. • Je retourne en classe rapidement. • Je vais à la toilette lors des pauses. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'arrive au gymnase avec tout le matériel nécessaire. • Je porte des souliers d'intérieur fermé. • Je m'assois à ma place en entrant au gymnase. • Je demande la permission pour aller boire ou aller à la toilette. • Je range le matériel utilisé à l'endroit où je l'ai pris. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je range mes vêtements dans mon sac. • Je mets mon sac sur un crochet ou sur le banc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de mon entrée en classe, je me dirige à ma place et je m'occupe. • Je fais le travail demandé. • Je reste à ma place. • Je garde mon espace de travail propre. • Je jette mes déchets à la poubelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je mets mes effets dans mon sac. • Je garde mon sac sur mes genoux • Je laisse la rangée libre en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je range les livres à leur place. • Je prends soin des livres et du matériel. • Je replace ma chaise. • Je rapporte mes livres à la date prévue.

Règles de fonctionnement de l'école Notre-Dame-de-Liesse 2018-2019

Heures d'arrivée et de départ : L'arrivée le matin est à 8 h 15, le dîner à 11 h 37. L'arrivée le midi est à 12 h 52, la fin des cours à 15 h 25.

Élèves en retard : Tous les élèves en retard, le matin (après 8 h 25) et le midi (après 12 h 57), doivent se présenter au secrétariat de l'école.

En cas d'absence : Si, pour quelque raison que ce soit, votre enfant ne peut pas se présenter à l'école pour une journée ou une partie de la journée, vous devez obligatoirement nous en informer. Vous pouvez contacter l'enseignante de votre enfant (via l'agenda) ou la secrétaire pour motiver son absence de l'école, mais il est essentiel d'aviser l'école.

Circulation des parents dans l'école : Tous les visiteurs (parents, intervenants, etc.) doivent se présenter au secrétariat et passer par la porte principale. De plus, pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, toutes les portes de l'école seront verrouillées en permanence. Si vous devez communiquer avec votre enfant ou venir le chercher en cours de journée, la secrétaire pourra communiquer avec le titulaire de votre enfant à l'aide du système d'intercom afin de moins perturber le fonctionnement des classes. Les objets oubliés à la maison par votre enfant doivent être remis à la secrétaire qui se chargera de les lui remettre. Si la secrétaire n'est pas présente, une personne viendra vous répondre à la porte. Selon la situation, vous serez invités à attendre dans la zone prévue à cet effet.

Les parents ne sont pas autorisés à récupérer leur enfant au vestiaire à moins d'une autorisation contraire. Une aire d'attente parentale est également prévue au secteur de la porte arrière.

Les parents sont invités à attendre à l'extérieur de la clôture de l'école avant la fin des classes. Aucun véhicule personnel ne sera autorisé à circuler sur la cour d'école avant la fin des classes.

Toutes ces mesures sont mises en place pour la sécurité de nos élèves et, également, pour assurer leur confidentialité.

Communication avec l'école (agenda et sac d'école) : Le premier outil de communication avec les parents est l'agenda scolaire. Nous vous demandons de le vérifier chaque soir de la semaine ainsi que le sac d'école de votre enfant.

Code vestimentaire : L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons (voir annexe 1).

Boîte à lunch et collation : Les dîners et les collations de votre enfant doivent respecter la politique alimentaire qui prévaut à la commission scolaire (disponible sur leur site) et doivent être sans noix et arachides. Les friandises, la gomme, les croustilles, le chocolat et les boissons gazeuses sont interdits à l'école et en sortie éducative. Selon la politique alimentaire de la commission scolaire, l'école est autorisée à deux journées de dérogation qui sont ciblées par l'école en début d'année.

Votre enfant doit apporter une boîte à lunch avec un bloc refroidissant (« Ice pack ») ainsi que les ustensiles appropriés pour son repas et collation.

Tempête : Si l'école ou encore le service de garde doit suspendre ses cours ou fermer ses portes, l'information sera disponible sur la capsule info-tempête de la commission scolaire sur leur page ainsi que par le biais de la page Facebook de l'école. Cette information est transmise le plus tôt possible le matin. Dans le cas où une fermeture survient pendant les heures de classe, le personnel quitte l'école après s'être assuré que chaque enfant soit en sécurité.

Prise de médication à l'école : L'administration d'une médication à l'école est une action exceptionnelle. Toute administration d'un médicament à l'école doit faire l'objet d'une acceptation de la direction d'école et un formulaire de consentement doit être signé. Veuillez prendre note qu'aucun membre du personnel ne sera autorisé à administrer une médication sans cette étape préalable. Vous devez vous adresser au secrétariat pour obtenir une copie du formulaire.

Objets de la maison : Les objets personnels sont interdits à l'école (baladeur, jeux électroniques, chaînes, cartes de toutes sortes, figurines, etc.), et ce, à moins d'une autorisation écrite de la part du titulaire ou de la responsable du service de garde. Les cordes à danser, les balles « Aki », les diabolos, les cerceaux et les ballons sont autorisés sur la cour. L'élève doit les laisser au vestiaire dans un sac. L'école ne se tient pas responsable des objets personnels volés, perdus ou brisés.

Transport scolaire : Le service de transport scolaire des élèves implique certaines règles de sécurité et de civisme qui sont résumées dans un dépliant remis à tous les élèves au début de l'année scolaire.

Signalement d'une situation de violence ou d'intimidation : Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation, que votre enfant soit impliqué ou non, vous pouvez vous adresser à notre intervenant pivot contre la violence et l'intimidation ou à la direction d'école. Vous pouvez également le faire en écrivant à l'adresse suivante : nddlmoijagis@cschic-chocs.qc.ca. Le protocole contre l'intimidation et la violence à l'école vous sera remis en début d'année scolaire.

Application du code de vie : Tous gestes et échanges proscrits, lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais du web / des médias sociaux ou lors du transport scolaire, seront sanctionnés selon ce qui est prévu à notre protocole de gestion des comportements. Les conséquences éducatives appliquées seront, à titre d'exemple, le retrait de l'activité en cours, une rencontre avec un intervenant ou la direction, une réflexion, un geste de réparation en lien avec le geste posé, un temps d'arrêt pour observer les comportements positifs des autres élèves, une reprise du temps perdu, un contrat comportemental, un appel ou une rencontre des parents.

Comportements majeurs : Lors d'un comportement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction d'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient également compte de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de son intérêt. Les comportements majeurs sont la fugue, vol (incluant le plagiat) ainsi que tous les comportements illégaux tels que le vandalisme, la bataille, infliger une blessure intentionnellement, frapper pour blesser, l'intimidation (harcèlement répétitif) ou toutes autres situations jugées inacceptables.

Captation vidéo / photo et utilisation des médias sociaux : Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit la vidéo, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook). De plus, il est défendu de tenir des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook).

Usage du tabac : L'usage du tabac (incluant la cigarette électronique) est interdit en tout temps dans les établissements et sur les terrains de la Commission scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance avec mon enfant du code de vie et des règles de fonctionnement de l'école Notre-Dame-de-Liesse 2018-2019.

Signature de l'autorité parentale : _____



Annexe 1 - Code vestimentaire de l'école

- L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons et proprement en tout temps.
- Les vêtements suivants sont **interdits** à l'école:
 - Vêtements troués ou transparents
 - Les camisoles avec bretelles «spaghettis» (les camisoles couvrant le dessus de l'épaule sont acceptées)
 - Les chandails courts («chandails bedaines»)
 - Les pantalons doivent être portés à la taille et les sous-vêtements ne doivent pas être apparents
 - Vêtements affichant de la vulgarité, de la violence ou tout article prônant la violence (exemple : ceinture avec rivets métalliques style «punk»)
 - Les robes, les jupes et les culottes courtes («shorts») (ils doivent arriver aux genoux ou juste au-dessus du genoux)
n.b. : les shorts de sports entre mi-cuisses et genoux sont acceptés en éducation physique seulement
- Le port du capuchon, de la casquette, d'une tuque ou d'un chapeau est interdit en tout temps à l'intérieur de l'école.
- L'élève doit porter des chaussures bien ajustées et bien attachées afin d'éviter les accidents. Afin d'assurer une plus grande propreté dans l'école, l'élève doit porter des chaussures différentes pour l'extérieur.
- Si l'élève ne respecte pas le code vestimentaire, des vêtements de rechange lui seront proposés (lorsque possible). Les parents pourraient aussi être appelés à venir à l'école porter d'autres vêtements à l'enfant.

